2009-3181
27-Jan-2011

# Trilogy[MC] SC

# Fongicide

| GROUPE | 2 3 11 | FONGICIDES |
|---|---|---|

## SUSPENSION
## USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression des moisissures rose et grise des neiges dans les terrains de golf et les gazonnières

GARANTIE : Iprodione 29,41 %
Triticonazole 3,14 %
Trifloxystrobine 1,47 %

Contient :

Formulation 1.1
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one…….. 0,0125 %
1,2-benzisothiazol-3(2*H*)-one……..0,0125 %

Formulation 2.1
1,2-benzisothiazol-3(2*H*)-one…….0,1 %

Formulation 3.1
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one……0,0017 %
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one…….0,00056 % à titre d'agent(s) de conservation

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29870 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 1 L – Vrac

## LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
## GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

BAYER CROPSCIENCE INC.*
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
CALGARY, ALBERTA
T2C 3G3

*BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
UN GROUPE D'AFFAIRES DE BAYER CROPSCIENCE

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO 1-888-283-6847 (24 HEURES PAR JOUR). RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-888-283-6847

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver à fond les mains et la peau exposée après avoir manipulé le concentré et après chaque application, nettoyage et réparation.

Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.

ÉVITER DE TRAVAILLER DANS LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

NE PAS retourner sur le gazon avant que les résidus n'aient séché.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long,des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Pendant le mélange et le chargement, porter des lunettes de protection ou un écran facial en plus de l'EPI mentionné plus haut.

**PREMIERS SOINS**

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer IMMÉDIATEMENT avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Le patient doit recevoir un traitement symptomatique. Contient un distillat de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

## RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les poissons et les autres organismes aquatiques. NE PAS appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens.marins. NE PAS contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

NOCIF POUR LES ARTHROPODES PRÉDATEURS OU PARASITES UTILES. Limiter au minimum la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les habitats voisins du site d'application, tels que les haies et les terres à bois.

NE PAS appliquer dans les zones présentant un risque de ruissellement. Le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques peut être dangereux pour les organismes aquatiques. Parmi les caractéristiques et les conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement à la suite d'averses abondantes, notons : pente modérée à prononcée, sol dénudé, sol mal drainé (p. ex., sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques). Si des averses sont imminentes, reporter l'épandage.

Les résidus de ce produit affichent les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit là où les sols sont perméables, particulièrement lorsque la nappe phréatique est peu prodonde, peut contaminer l'eau souterraine.

Le produit contient des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

**ENTREPOSAGE**
Entreposer le produit dans le contenant d'origine. Entreposer le produit hors de la portée des enfants et des animaux, à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des engrais et des semences. Protéger du gel.

**ÉLIMINATION**
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Trilogy est une marque de commerce de Bayer

# Trilogy$^{MC}$ SC

# Fongicide

| GROUPE | 2 3 11 | FONGICIDES |
|---|---|---|

## SUSPENSION
## USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression des moisissures rose et grise des neiges dans les terrains de golf et les gazonnières

GARANTIE : Iprodione 29,41 %
Triticonazole 3,14 %
Trifloxystrobine 1,47 %

Contient :

Formulation 1.1

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one…….. 0,0125 %
1,2-benzisothiazol-3(2*H*)-one……..0,0125 %

Formulation 2.1

1,2-benzisothiazol-3(2*H*)-one…….0,1 %

Formulation 3.1

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one……0,0017 %
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one…….0,00056 % à titre d'agent(s) de conservation

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29870 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 1 L – Vrac

## LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
## GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

BAYER CROPSCIENCE INC.*
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
CALGARY, ALBERTA
T2C 3G3

*BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
UN GROUPE D'AFFAIRES DE BAYER CROPSCIENCE

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR). RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-888-283-6847

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver à fond les mains et la peau exposée après avoir manipulé le concentré et après chaque application, nettoyage et réparation.

Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.

ÉVITER DE TRAVAILLER DANS LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

NE PAS retourner sur le gazon avant que les résidus n'aient séché.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long,des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Pendant le mélange et le chargement, porter des lunettes de protection ou un écran facial en plus de l'EPI mentionné plus haut.

**PREMIERS SOINS**

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer IMMÉDIATEMENT avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Le patient doit recevoir un traitement symptomatique. Contient un distillat de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

## RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les poissons et les autres organismes aquatiques. NE PAS appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens/marins. NE PAS contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

NOCIF POUR LES ARTHROPODES PRÉDATEURS OU PARASITES UTILES. Limiter au minimum la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les habitats voisins du site d'application, tels que les haies et les terres à bois.

NE PAS appliquer dans les zones présentant un risque de ruissellement. Le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques peut être dangereux pour les organismes aquatiques. Parmi les caractéristiques et les conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement à la suite d'averses abondantes, notons : pente modérée à prononcée, sol dénudé, sol mal drainé (p. ex., sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques). Si des averses sont imminentes, reporter l'épandage.

Les résidus de ce produit affichent les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit là où les sols sont perméables, particulièrement lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut contaminer l'eau souterraine.

Le produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

**ENTREPOSAGE**
Entreposer le produit dans le contenant d'origine. Entreposer le produit hors de la portée des enfants et des animaux, à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des engrais et des semences. Protéger du gel.

**ÉLIMINATION**
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**
TRILOGY SC est formulé pour être utilisé sur les tertres de départ, les verts et les allées de terrains de golf et dans les gazonnières.

**MODE D'EMPLOI**

**Instructions de mélange**
NE PAS mélanger TRILOGY SC en cuve avec d'autres pesticides, agents de surface ou engrais, à moins qu'ils ne soient mentionnés sur cette étiquette.

La quantité requise de TRILOGY SC doit être ajoutée lentement dans le réservoir de pulvérisation durant le remplissage. Maintenir l'agitation au moment de remplir le réservoir de pulvérisation et durant les épandages.

**Note :** Avant de préparer la bouillie de pulvérisation, retourner lentement le contenant de TRILOGY SC à plusieurs reprises afin d'obtenir un mélange uniforme.

Appliquer TRILOGY SC dans au moins 600 L d'eau par hectare (6 L/100m$^2$).

TRILOGY SC doit être toujours utilisé de concert avec de bonnes pratiques de gestion du gazon.

| Maladie | **Dose (g ou ml/100 $m^2$)** | Instructions |
|---|---|---|
| Suppression de la<br><br>moisissure rose des neiges (*Microdochium nivale*)<br><br>et de la<br><br>moisissure grise des neiges (*Typhula spp*.) | 100 à 177 ml | Utiliser Trilogy SC dans au moins 600 L de bouillie de pulvérisation par hectare (6 L/100 m²) (on recommande 800 L/ha ou 8 L/100 m²), à la fin de l'automne, avant la formation de la première couche de neige permanente. Dans les régions présentant un historique de forte infestation de moisissure des neiges, utiliser la dose la plus élevée indiquée. Voir chacune des étiquettes pour connaître les intervalles de pulvérisation minimums et pour connaître les quantités maximales de produit à utiliser chaque année. Ne pas appliquer par-dessus la neige ou lorsque la température descend sous le point de congélation (0°C). |

## NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

**NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** faire de pulvérisation hors cible sur les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. **NE PAS** contaminer les habitats aquatiques lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

**NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

**Zones tampons**
Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les pâturages aménagés, les grands pâturages libres et la végétation arbustive), ainsi que des habitats aquatiques sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens ou marins. Les plans d'eau en vase clos situés sur le terrain de golf proprement dit, par exemple les étangs sans entrée ni sortie d'eau, N'ONT PAS besoin d'êtres protégés par une zone tampon.

| Méthode d'épandage | Zone tampon (mètres) requise pour la protection de : | | |
|---|---|---|---|
| | Habitat terrestre | Habitat d'eau douce | Habitat estuarien/marin |
| Pulvérisateur de grandes cultures sans écrans ni cônes | 0 | 18 | 14 |
| Pulvérisateur de grandes cultures munis d'écrans | 0 | 6 | 5 |
| Pulvérisateur de grandes cultures munis de cônes | 0 | 13 | 10 |

**Restrictions**

1. Si des conditions environnementales telles que de fortes pluies et/ou un gazon qui reprend sa croissance prévalent après la dernière application de fongicides contre les moisissures des neiges et si il n'y a pas de couvert de neige pour 3 semaines ou plus, les ingrédients actifs du TRILOGY SC pourraient se dissiper à des niveaux inadéquats et ne pas offrir une protection acceptable contre les moisissures des neiges durant tout l'hiver sur les terrains de golf. Lors de ces conditions difficiles, une ré-application de TRILOGY SC au taux de 177ml/100m2 ou moins est recommandée. NE PAS appliquer plus de 354ml/100m2 de TRILOGY SC à l'intérieur d'une même année.
2. NE PAS appliquer sur le gazon de plus de 2,5 cm sur les trous de golf où se trouvent des plans d'eau.
3. NE PAS tondre ni irriguer les zones traitées avant que le produit appliqué n'ait complètement séché; on favorise habituellement une période d'attente de 24 heures après le traitement.
4. Ce produit ne doit pas être utilisé autour des maisons ni dans les autres secteurs résidentiels tels que parcs, cours d'école, terrains de jeux. Il ne doit pas être utilisé par les propriétaires de maisons ni par d'autres utilisateurs non accrédités.
5. Ne pas appliquer ce produit de telle sorte qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes ou des animaux de compagnie, directement ou à la suite de dérive. Seuls les opérateurs protégés (voir la section « Équipement de protection individuelle » ci-haut) peuvent se trouver dans la zone traitée durant l'application.
6. NE PAS utiliser, verser, renverser ou entreposer le produit près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
7. NE PAS appliquer TRILOGY SC avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.
8. NE PAS appliquer TRILOGY SC conjointement avec des agents de surface aux organosilicates à défaut de quoi il y a risque de dommages à la culture.
9. NE PAS utiliser TRILOGY SC pour supprimer les maladies des légumes cultivés en serres pour la production maraîchère ou dans la production de semis de légumes pour l'usage extérieur.
10. NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages), les habitats estuariens ou les habitats marins.

**Recommandations sur la gestion de la résistance**

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que TRILOGY SC contient des fongicides des groupes 2, 3 et 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à TRILOGY SC et à d'autres fongicides des groupes 2, 3 et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :
Dans la mesure du possible, alterner TRILOGY SC ou d'autres fongicides des groupes 2, 3 et 11 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. La quantité utilisée de solutions prémélangées contenant de la strobilurine, comme Trilogy SC, ne doit pas dépasser la moitié du nombre total d'épandages de fongicides par saison.
Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.. Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, d'adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.ca.

Trilogy est une marque de commerce de Bayer

**********

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes.  Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))